

# Dawson

## Politique sur la santé mentale du Collège Dawson

BOG-DG-08

Adoption : 13 septembre 2023

Entrée en vigueur : 13 septembre 2023

*Cette politique a été adoptée en anglais. En cas de divergence la version anglaise prévaut sur la version française.*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Préambule</b> .....	3
<b>1. Principes généraux</b> .....	3
<b>2. Objet et champ d'application</b> .....	3
<b>3. Définitions</b> .....	4
<b>4. Rôles et responsabilités</b> .....	4
Membres de la communauté.....	4
Employés.....	5
Direction générale.....	5
Direction des ressources humaines et des services aux étudiants.....	5
Équipe de direction.....	5
Association étudiante .....	5
<b>5. Comité institutionnel</b> .....	6
<b>6. Mesures de sensibilisation, de promotion et de prévention</b> .....	6
Mesures de formation .....	6
<b>7. Services et intervention</b> .....	7
Évaluation de l'impact.....	7
<b>8. Diffusion de la politique</b> .....	7
<b>9. Mise en œuvre</b> .....	7
<b>10. Mécanisme d'évaluation et de révision de la politique</b> .....	8

## Préambule

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a affirmé sa volonté de soutenir le réseau des cégeps dans la mise en œuvre de mesures favorisant le bien-être et le développement d'une santé mentale florissante au sein de la population étudiante par le biais du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur (PASME).

### 1. Principes généraux

Le Collège Dawson (ci-après le « Collège »), reconnaît que la santé mentale est une composante essentielle de la rétention et de la réussite des étudiants, des étudiantes et du personnel. La communauté étudiante a droit à un environnement éducatif lui permettant de cultiver une santé mentale positive. De même, le Collège reconnaît que ses employés ont le droit de travailler dans un environnement qui favorise leur bien-être psychologique.

L'ensemble de la communauté du Collège partage la responsabilité de la création et du maintien d'un climat sain dans une approche écosystémique.

Les membres de la communauté qui sont en mesure de le faire joueront un rôle clé dans la mise en œuvre et le soutien de diverses pratiques organisationnelles dont on sait qu'elles ont un effet positif sur le bien-être.

### 2. Objet et champ d'application

L'objet de cette politique institutionnelle est de démontrer l'engagement du Collège Dawson à garantir un environnement sain, sûr et bienveillant, propice à une santé mentale florissante pour tous les membres de la communauté du Collège. Elle reconnaît l'importance d'une collaboration à l'échelle de la communauté pour soutenir la santé mentale, ce qui implique la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes, par le biais d'une responsabilité personnelle et collective.

Cette politique décrit les grandes orientations qui favoriseront le bien-être et la santé mentale positive de la communauté étudiante et du personnel. Ainsi, afin de soutenir la santé mentale de la communauté de Dawson, le Collège s'engage à :

- offrir à la communauté étudiante un environnement propice à la persévérance et à la réussite scolaire par la mise en place de mesures favorisant le bien-être et la santé mentale, dans le respect de la diversité des besoins;
- mettre en place des conditions favorables à la responsabilisation de toutes les parties prenantes en matière de santé mentale, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation, d'ateliers et d'interventions psychologiques;
- participer à l'amélioration du bien-être et de la santé mentale de la communauté étudiante;
- cultiver un environnement de travail favorable au bien-être psychologique de ses employés par le biais de campagnes de sensibilisation et d'ateliers sur le bien-être et d'autres sujets connexes, la promotion du programme d'aide aux employés, l'offre de formations spécialisées comme Agir en sentinelle pour la prévention du suicide, et des accommodements de travail flexibles (conformément aux politiques établies et à l'approbation de la personne responsable);

- veiller à ce que son campus soit un environnement propice au développement de toutes les personnes, en particulier des populations marginalisées, grâce aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

### 3. Définitions

**Approche écosystémique :** Le comportement d'un individu est considéré comme la conséquence d'interactions et d'interdépendances dans le temps entre cet individu et les différents systèmes dans lesquels il évolue. L'individu, avec ses caractéristiques, ses compétences psychosociales et ses habitudes de vie, interagit avec son environnement de vie, des systèmes qui le dépassent et le contexte mondial.

**Communauté du Collège :** L'ensemble des étudiants et des employés.

**Employé :** Salariée ou salarié permanent, non permanent ou occasionnel, rémunéré ou autrement compensé, de toute catégorie d'emploi.

**Étudiant :** Toute personne inscrite à un programme, un cours ou une activité de formation organisée par le Collège.

**Personne ayant des besoins particuliers :** Toute personne travaillant ou étudiant au Collège et présentant un handicap (déficiences auditives, visuelles, motrices ou organiques, difficultés d'apprentissage, troubles neurologiques ou mentaux).

**Réduction des méfaits :** Une approche qui se concentre sur la réduction des conséquences négatives des comportements néfastes pour soi.

**Santé mentale :** Un état de bien-être émotionnel, psychologique et social qui permet à une personne de faire face au stress normal de la vie, de travailler de manière productive et fructueuse et de contribuer à sa communauté.

**Santé mentale positive :** Concept qui met l'accent sur les aspects mentaux positifs des individus et leur potentiel de croissance, comme leurs forces et leurs capacités, leur bonheur et leurs qualités (sens des responsabilités, courage, créativité et persévérance).

### 4. Rôles et responsabilités

La santé mentale étant influencée par de nombreux facteurs, toutes les parties prenantes du Collège Dawson s'engagent collectivement à contribuer à la création d'un environnement propice à une santé mentale florissante. Voici leurs rôles et responsabilités.

Membres de la communauté

- Se familiariser avec les services disponibles et, le cas échéant, consulter une personne-ressource en santé mentale pour obtenir du soutien.
- Connaître la présente politique et les rôles et responsabilités qui y sont associés.
- Collaborer à la création et au maintien des conditions qui favorisent la santé mentale positive, l'équité, la diversité et l'inclusion.
- Être un modèle positif en prenant soin de sa propre santé mentale.

## Employés

- Participer au maintien d'un environnement accueillant, sain, sûr, bienveillant et inclusif au Collège.
- Soutenir les besoins des populations marginalisées et des personnes ayant des besoins particuliers.
- Selon les besoins et les possibilités, promouvoir les services psychosociaux et orienter les étudiants vers les ressources appropriées.
- Participer aux formations offertes en matière de santé mentale.

## Direction générale

- Veiller à l'application de la présente politique.
- Allouer les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action.

## Direction des ressources humaines et des services aux étudiants

- Assurer la mise en œuvre de cette politique et sa promotion auprès de la communauté.
- Veiller à ce que cette politique soit cohérente et complémentaire avec les autres politiques du Collège, y compris celles visant à prévenir et à traiter les violences à caractère sexuel dans l'enseignement supérieur, la discrimination, le harcèlement et l'abus de pouvoir.
- Veiller à ce que des services de soutien, d'accompagnement, d'éducation, de promotion et de prévention en matière de santé mentale soient en place et que les informations relatives à ces services soient facilement accessibles.
- Encourager les collaborations interdisciplinaires et interréseaux avec les organismes communautaires afin de les intégrer en tant que ressources supplémentaires pour les étudiants et les employés, ainsi que les activités de promotion de la santé mentale, le cas échéant.

## Équipe de direction

- Veiller à ce que les principes de cette politique soient appliqués dans ses domaines de responsabilité propres et à ce que les informations sur les services de soutien soient accessibles.
- Aider la communauté de Dawson à concilier l'école, le travail et la vie de famille en envisageant, dans la mesure du possible, des aménagements permettant de combiner ces différentes sphères de vie.
- Soutenir les initiatives qui favorisent l'engagement individuel et la participation sociale au Collège ou dans la communauté environnante.
- Assurer la présence de représentants des populations marginalisées et des personnes ayant des besoins particuliers dans les comités de décision.

## Association étudiante

- Participer à la diffusion de renseignements sur les ressources en santé mentale disponibles à l'intérieur et à l'extérieur du Collège et orienter la communauté étudiante vers ces ressources.
- Faire connaître les activités de sensibilisation, de promotion et de prévention en matière de santé mentale.
- Promouvoir un climat scolaire positif qui soit inclusif, sûr, bienveillant, ouvert, respectueux et exempt de violence et d'intimidation.

- Veiller à ce que la diversité des voix étudiantes soit représentée, y compris celles des personnes ayant des besoins particuliers et des populations marginalisées.

## 5. Comité institutionnel

Le Collège s'engage à mettre en place un comité permanent responsable de la santé mentale au sein de sa communauté. Ce groupe comprendra des représentants de la direction, du corps enseignant, des professionnels et du personnel de soutien, ainsi que des membres du corps étudiant. Son mandat consistera à :

- planifier des actions visant à favoriser la santé mentale positive de la communauté de Dawson, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de promotion, de prévention, de sensibilisation et de formation en matière de santé mentale;
- formuler des recommandations à la haute direction afin d'améliorer le soutien offert à la communauté du Collège;
- procéder à une évaluation annuelle des actions menées par le comité afin d'établir un rapport destiné à la direction générale et au ministère de l'Enseignement supérieur;
- évaluer la mise en œuvre de la présente politique.

Ce comité est composé des membres suivants :

- le coordonnateur ou la coordinatrice des ressources humaines (co-présidence), ou délégué;
- le coordonnateur ou la coordinatrice des services aux étudiants (co-présidence), ou délégué;
- deux représentants des services de consultation (un psychologue et un travailleur social);
- un représentant ou une représentante des services de santé (infirmière);
- un représentant ou une représentante du corps étudiant, nommé par la DSU;
- un membre du corps enseignant, nommé par le DTU;
- un membre du personnel professionnel, nommé par l'ADP;
- un membre du personnel de soutien, nommé par le DSSU;
- un membre du personnel de direction, nommé par l'ACCQ;
- d'autres membres jugés nécessaires par le comité.

## 6. Mesures de sensibilisation, de promotion et de prévention

Le Collège veille à mettre en œuvre des actions dans le domaine de la sensibilisation, de la promotion et de la prévention en matière de santé mentale, en fonction des besoins de sa communauté. Ces actions peuvent porter sur la santé mentale, la réduction des méfaits, les habitudes de vie saines ou tout autre thème pertinent lié aux différents déterminants de la santé mentale.

### Mesures de formation

Des formations en santé mentale sont accessibles à l'ensemble de la communauté du Collège et portent sur des sujets d'actualité pertinents. Les membres de la communauté sont encouragés à s'inscrire aux séances de formation promues sur les différentes plateformes. En outre, des ateliers spécifiques sont organisés pour des sous-groupes tels que les équipes sportives, les clubs étudiants, les leaders étudiants et d'autres groupes, en fonction des besoins ou des demandes.

## 7. Services et intervention

Le Collège a mis en place des mécanismes pour recevoir et traiter les demandes de soutien et les fait connaître à la communauté de Dawson. Afin de fournir un soutien approprié aux étudiants, un service d'évaluation de leurs besoins a été mis en place afin de les orienter vers les ressources appropriées.

### Évaluation de l'impact

Le Collège évaluera l'impact de ses actions guidées par cette politique sur la santé mentale de sa communauté. Un certain nombre d'outils d'évaluation, comme les sondages, les groupes de discussion et les données recueillies lors de l'utilisation des services (entre autres), peuvent être utilisés pour mesurer l'impact des initiatives en matière de santé mentale positive. Par exemple, les éléments suivants peuvent être considérés en fonction de leur mise en place ou non, de leur degré d'implantation et de leurs effets sur la communauté du Collège :

- l'inclusion de la communauté étudiante et du personnel dans les comités impliqués dans la prise de décision;
- l'évaluation de divers facteurs psychosociaux, tels que les compétences, la charge de travail, l'inclusion, la reconnaissance, etc.;
- la prise en considération des documents (rapports, études, etc.) fournis par divers organismes, y compris les associations étudiantes. Les études relatives à la santé mentale dans l'enseignement supérieur sont d'intérêt particulier;
- la collaboration entre les différentes ressources professionnelles et leur complémentarité au sein de la communauté de Dawson;
- la collaboration avec des partenaires externes tels que le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires.

Les données recueillies permettent de faire le bilan de la mise en œuvre de la politique, d'analyser les obstacles rencontrés et d'apporter les changements nécessaires. Un rapport annuel résumant les actions entreprises par le Collège et leur impact sera soumis à la direction générale et transmis au ministère de l'Enseignement supérieur.

## 8. Diffusion de la politique

La politique est accessible à tous les membres de la communauté sur le site web du Collège. En outre, la politique est régulièrement promue par le biais de diverses méthodes.

## 9. Mise en œuvre

La présente politique sur la santé mentale entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration.

## 10. Mécanisme d'évaluation et de révision de la politique

Le comité institutionnel sera chargé de réviser la politique en fonction de l'évolution des pratiques. La politique sera révisée lorsque nécessaire ou au moins tous les cinq ans.

Cette politique s'inspire d'un document préliminaire élaboré par la Fédération des cégeps et a été influencée par les politiques de santé mentale du Cégep de l'Outaouais, du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et du Cégep de Thetford. Ces documents ont grandement contribué à la rédaction de la politique du Collège Dawson.